

LE GUIDE DU PLAN DE MOBILITÉ EN ENTREPRISE

5 ÉTAPES
POUR FACILITER
MES DÉPLACEMENTS

Un plan de mobilité, c'est l'opportunité pour mon entreprise de rationaliser les déplacements liés à son activité : trajets domicile-travail, déplacements professionnels, véhicules d'entreprise...

Son objectif ? **Réduire l'usage de la voiture individuelle thermique, coûteuse et polluante, favoriser les modes de transport partagés ou actifs** (transports en commun, covoiturage, vélo, marche), et **éviter les déplacements inutiles** (télétravail...)

LA MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE M'ACCOMPAGNE DANS MA DÉMARCHE via un ensemble de services et de ressources : numéro d'appel, site web, service d'assistance et de conseils.

Tout ce dont j'ai besoin pour réussir mon plan de mobilité entreprise !



75 %

des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture solo



6 %

en utilisant des modes actifs



6 jours/an

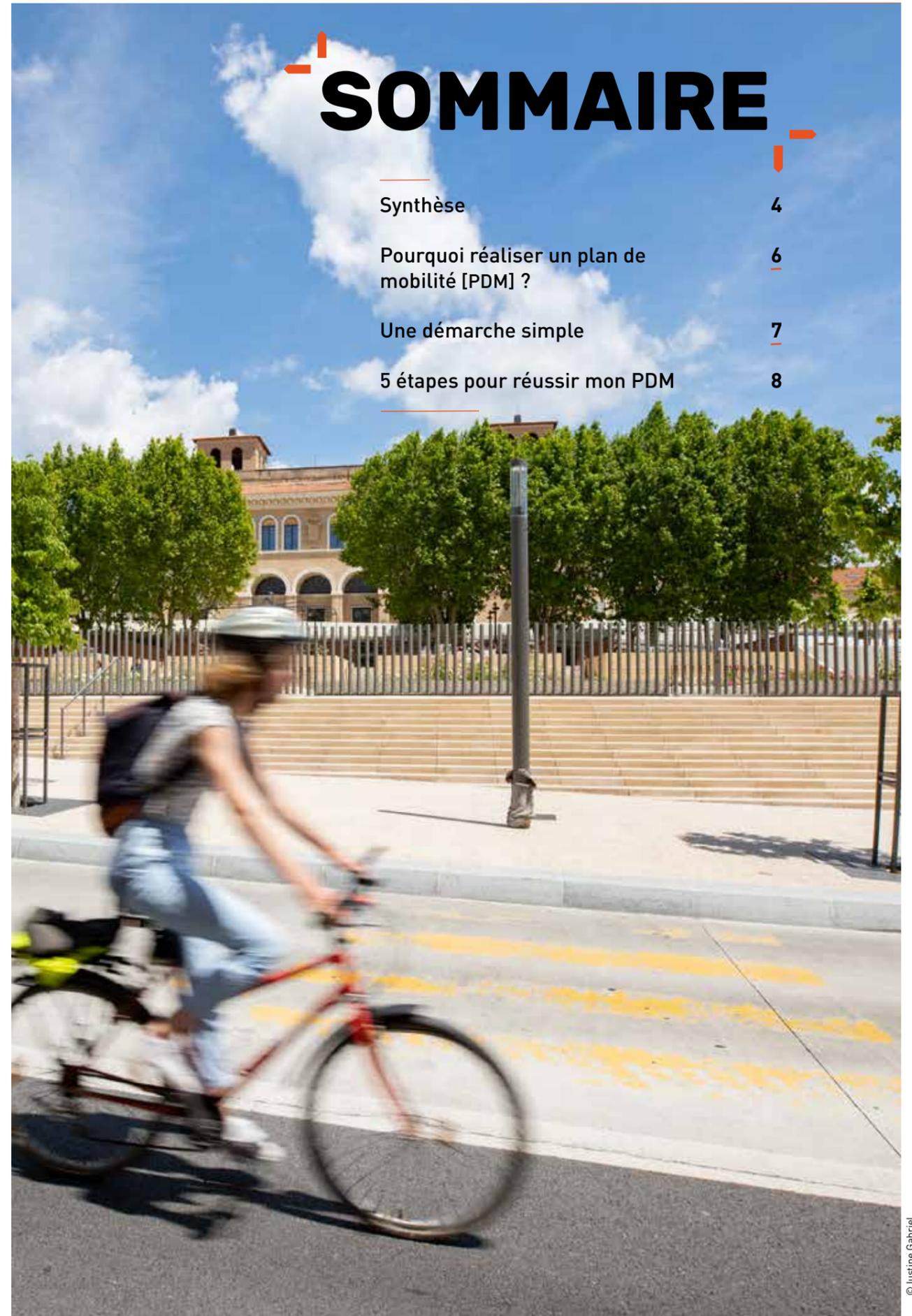
C'est le temps moyen perdu par les habitants de la métropole dans les embouteillages chaque année.



La Métropole Aix-Marseille-Provence figure parmi les agglomérations les plus embouteillées d'Europe.

SOMMAIRE

Synthèse	4
Pourquoi réaliser un plan de mobilité [PDM] ?	6
Une démarche simple	7
5 étapes pour réussir mon PDM	8



SYNTHÈSE

Comment transformer une contrainte...

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi impose aux établissements de plus de 100 salariés d'établir un plan de mobilité.

...en outil pour améliorer ma compétitivité !

Ce plan de mobilité est une réelle opportunité pour développer l'attractivité de mon entreprise, améliorer le confort et le bien-être de mes collaborateurs, en contribuant à un meilleur environnement !

Votre entreprise est concernée et vous n'avez pas encore réalisé votre plan de mobilité ?
Vous souhaitez promouvoir son adoption par vos collaborateurs ?

LE SERVICE MOBIPRO EST FAIT POUR VOUS !



POUR QUI ?

- Les entreprises de 100 travailleurs (et plus) sur un même site ou toute entreprise volontaire
- Sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Plus de 600 sites ou entreprises concernés



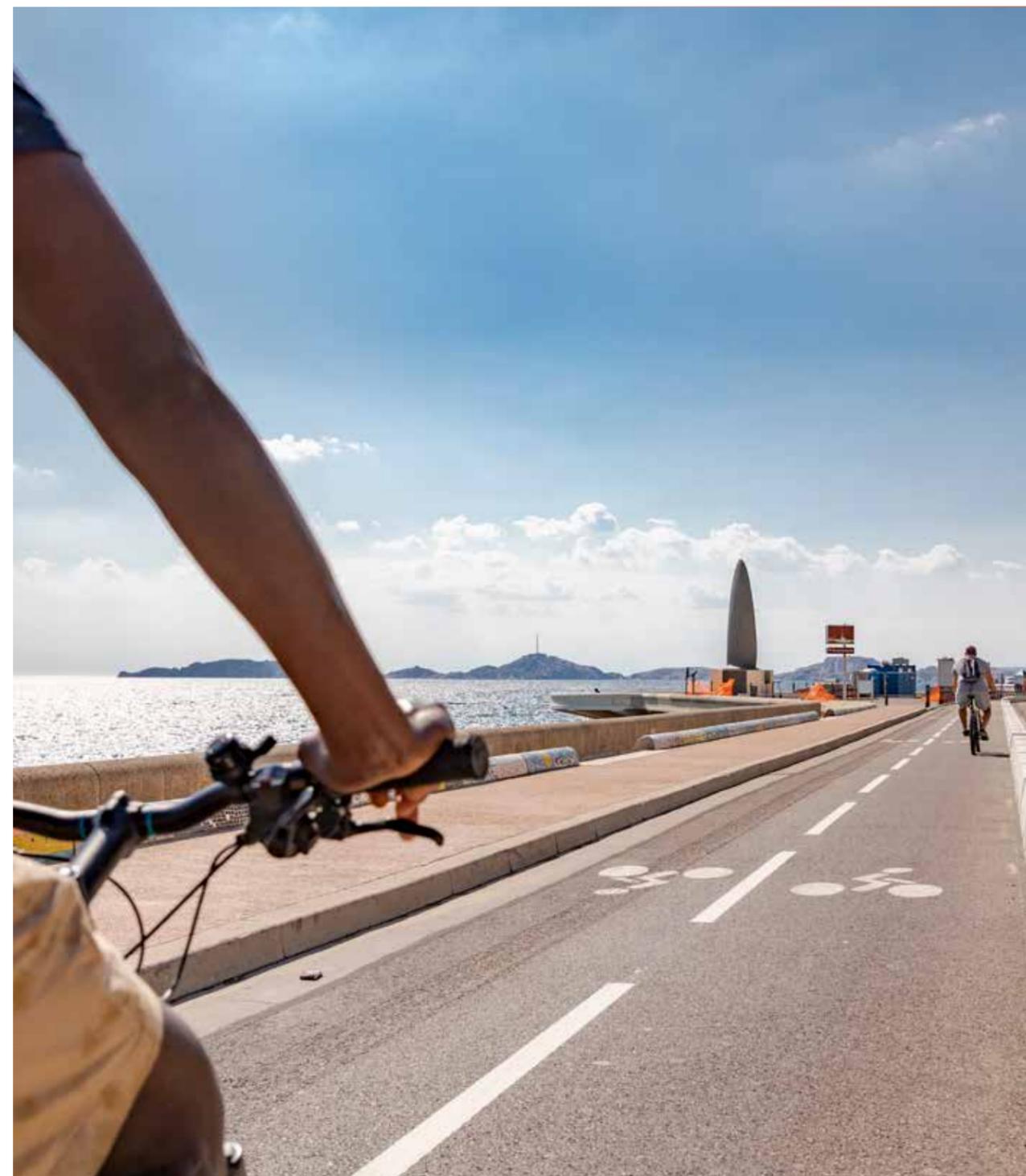
COMMENT ?

- Projet piloté par mon référent mobilité
- Aidé des ressources mises à disposition par la Métropole Aix-Marseille-Provence et son service « le conseil mobipro »
- Seul ou à l'aide d'un cabinet de conseil



POURQUOI ?

- Améliorer l'attractivité et le fonctionnement opérationnel de mon entreprise
- Améliorer les conditions de déplacement des salariés
- M'engager dans une démarche citoyenne et responsable
- Répondre aux obligations réglementaires



Quelques chiffres...

6000 €

C'est le budget annuel d'un véhicule individuel pour un ménage

36 min

C'est le temps de déplacement quotidien domicile-travail sur la Métropole

48 000

Cela représente le nombre de décès chaque année du fait de la pollution de l'air en France

2^e

Cause d'émission de gaz à effets de serre

4 %

Il suffirait de réduire le trafic de 4 % pour rendre la circulation fluide

POURQUOI RÉALISER UN PLAN DE MOBILITÉ ?

OPPORTUNITÉ POUR MON ENTREPRISE



Renforcer l'attractivité pour le recrutement de mes futurs collaborateurs, optimiser l'utilisation des flottes de véhicules d'entreprise, libérer des espaces utilisés pour les parkings...
Des collaborateurs moins stressés et fatigués, une accidentologie réduite, une mesure concrète d'engagement en matière de RSE...

OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE



La loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV), rend obligatoire depuis le 1er janvier 2018 la création d'un plan de mobilité pour toute entreprise regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site situé dans le périmètre d'un plan de déplacement urbain. C'est le cas pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.



© David Girard

AVANTAGES CONCRETS POUR MES COLLABORATEURS



Favoriser le covoiturage, les transports en commun ou les modes actifs, c'est augmenter le pouvoir d'achat de mes salariés, améliorer la communication et les échanges, réduire les causes de stress et de retards.

IMPLICATION CITOYENNE ET ENVIRONNEMENTALE



M'engager dans une action concrète, citoyenne et environnementale, et contribuer à réduire les embouteillages, la pollution de l'air, et les émissions de CO2.

UNE DÉMARCHE SIMPLE

Comprendre pour agir

L'objectif d'un plan de mobilité est d'identifier les mesures favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle utilisée en solo : modes actifs, transports collectifs, covoiturage, télétravail...

Il concerne principalement les déplacements domicile-travail, mais peut aussi prendre en compte les déplacements professionnels, les pauses déjeuner, les déplacements d'intervenants ou de clients...

Structurer sa démarche pour réussir

Un plan de mobilité se décompose en 5 étapes :

Préparer



les pilotage, concertation et communication

01

Concevoir



le plan d'actions adapté à la situation

03

Animer



dans la durée pour fixer les changements de comportement, évaluation continue des résultats et adaptation du plan

05

Analyser



les pratiques des salariés et de l'entreprise et diagnostic

02

Piloter



le suivi de la mise en œuvre des actions

04

Le projet dure entre trois et six mois et réunit une équipe projet autour d'un référent mobilité désigné au sein de l'entreprise.
Une fois mis en œuvre, il est suivi et analysé en continu, et actualisé chaque année.



ÉTAPE ① PRÉPARER MON PROJET : OÙ TROUVER DE L'AIDE ET DES OUTILS, PAR QUOI COMMENCER ?



TROUVER DE L'AIDE

Mon premier contact, le conseil mobipro. Numéro d'appel et site web permettant de contacter des experts de la mobilité, pour m'aider à m'orienter et répondre à mes questions.

le conseil **04 84 89 09 89**
mobipro Prix d'un appel local
www.mobipro.ampmetropole.fr

Ces services sont gratuits après signature par l'entreprise d'un engagement pour la mobilité durable.

Je peux également faire appel à des bureaux d'étude et conseil, qui proposent un service, payant, dans la réalisation et la mise en œuvre opérationnelle de mon plan de mobilité.



NOMMER UN RÉFÉRENT MOBILITÉ

Interlocuteur privilégié sur les questions de mobilité, en lien avec les services internes (RH, Production, Support...) et externes (Métropole, autres entreprises voisines), il pilote le projet pour mon entreprise. Il doit disposer du temps nécessaire à la conduite du projet. Son rôle et sa mission doivent être connus de ses interlocuteurs internes et externes.

ÉTAPE ② ANALYSER L'ACCESSIBILITÉ DE MON SITE ET LES HABITUDES DE DÉPLACEMENT DE MES SALARIÉS

QUELS SONT LES MOYENS DE TRANSPORT ACTUELLEMENT DISPONIBLES ?

Première étape du diagnostic : réaliser un état des lieux des moyens de transports permettant d'accéder au site (accès routiers, transports en commun à proximité, parkings, pistes cyclables, aménagements piétons existants), recenser les difficultés de circulation, identifier les points noirs de desserte ou de stationnement.

Quelles questions se poser ?



VOITURE ET DEUX-ROUES

- Quels sont les axes routiers à proximité du site ?
- Existe-t-il un parking dédié ?
- Y-a-t-il des bornes de recharges pour les véhicules électriques ?
- Quelle est la politique de l'entreprise sur l'indemnité kilométrique ?
- ...



COVOITURAGE

- Existe-t-il une plateforme de covoiturage interne ? Ou un partenariat avec une application existante ?
- Quelles sont les applications disponibles aux alentours du site ?
- ...



TRANSPORTS EN COMMUN (métro, bus, tram, car...)

- Existent-ils des arrêts proche du site ? Si oui, combien ?
- Quelle est la qualité des transports proposés ? (bon état, etc.)
- Quelle est la fréquence disponible de ces transports ?
- Les horaires sont-ils adaptés aux horaires de travail des salariés ?
- Existe-t-il une politique interne de remboursements des transports allant au-delà des obligations réglementaires ?
- ...



MODES ACTIFS

(marche, vélo, trottinette)

- Existe-t-il des passages piétons ? Des trottoirs ?
- Existe-t-il des pistes cyclables ? Des parkings à vélo ?
- Existe-t-il une indemnité kilométrique pour les vélos ?
- ...



TÉLÉ-TRAVAIL

- Existe-t-il un programme permettant le télétravail ?
- Si non, est-il possible de le mettre en place en interne ?
- ...

D'OÙ VIENNENT LES TRAVAILLEURS DU SITE ?

Deuxième étape du diagnostic : identifier les zones où résident mes collaborateurs, et les principaux « couloirs » de trajets.

Comment réaliser cette étude ?

Recenser les domiciles des collaborateurs à partir des fichiers internes RH anonymisés pour identifier les flux de déplacements domicile-travail des collaborateurs.

Ces flux peuvent être illustrés par une représentation cartographique, et comparés avec les principaux axes routiers, les réseaux de transports en commun ou les itinéraires cyclables sécurisés.

Plusieurs groupes peuvent être alors identifiés :

- localisations permettant d'envisager des déplacements à vélo ou à pied,
- localisations sur un territoire desservi par les transports en commun,
- localisations appelant des solutions autres : navette, covoiturage ou rabattement sur un parc relais...

QUELLES SONT LEURS HABITUDES DE DÉPLACEMENT ?

Troisième étape du diagnostic : analyser les pratiques de mobilité des salariés, afin d'identifier les alternatives à la voiture disponibles et acceptables pour les collaborateurs, au travers d'une enquête mobilité.

Par quel moyen effectuez-vous votre trajet domicile travail ?

Voiture Covoiturage Transport en commun Mode actif

Combien de temps mettez-vous en moyenne pour effectuer ce trajet ?

30 min

Votre trajet est-il direct ?

Oui Non

Vous arrive-t-il de changer de moyen de transports occasionnellement ?

Oui Non

Si oui, quel autre mode utilisez-vous ?

Quelles sont vos motivations pour choisir votre mode de transports ?

Rapidité Praticité Coût Habitude Fiabilité

A combien évaluez-vous vos dépenses actuelles en matière de transports ?

65 euros par semaine

Quelle est la fréquence de vos déplacements professionnels ?

Tous les jours de la semaine

Combien de kilomètres effectuez-vous en moyenne par semaine ?

Êtes-vous satisfaits de vos moyens de transports actuels ?

Oui Non

Quelles seraient vos motivations pour adopter des moyens de transport partagés ?

Quelles questions poser ?

La forme de l'enquête peut varier (papier, en ligne). Quelques exemples de questions.

3

QUELS SONT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS DÉPLACEMENTS ?

Dernier volet du diagnostic : faire un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité. Cette évaluation permettra de fixer des objectifs de réduction, et de communiquer en interne et en externe sur le résultat des actions engagées.



RECOMMANDATION :

Mettre en place une stratégie de communication structurée et active (mailing, animations, ateliers, conférences...) pour sensibiliser les salariés, et s'assurer de leur participation et leur implication.

ÉTAPE ③ CONCEVOIR MON PLAN D'ACTIONSS : IDENTIFIER LES SOURCES D'AMÉLIORATION ET METTRE EN PLACE LES ACTIONS CORRESPONDANTES

QUEL PLAN D'ACTIONS METTRE EN ŒUVRE ?

Utiliser les résultats de l'analyse pour identifier les potentiels d'amélioration, les axes de travail prioritaires, et les actions à entreprendre, en mettant en place un groupe de travail regroupant différents profils. L'objectif d'identifier des actions et leur donner une priorité -en fonction de leur intérêt (les gains

potentiels), leur coût, leur durée de mise en œuvre, la difficulté de leur réalisation (dépendance avec d'autres organisations...)- mais aussi d'identifier des moyens pour convaincre les salariés, renforcer les bonnes pratiques existantes, et faciliter les changements dans l'usage de modes de transports nouveaux.

QUELS TYPES D'ACTIONS PUIS-JE ADOPTER ?

Trajets domicile-travail

 Repenser le stationnement et réserver en priorité des places au covoiturage.

 Favoriser le covoiturage : proposer un service de mise en relation, des avantages pour les covoitureurs (stationnement, révisions gratuites...), rendre les horaires de travail plus flexibles, garantir le retour en cas d'incident (taxi, voiture de service, tickets de bus...).

 Proposer des formations à l'écoconduite

 Sécuriser le stationnement des vélos.

 Aider à l'acquisition de vélos ou de vélos électriques, développer des accès privilégiés, installer des douches et des vestiaires.

 Travailler avec les collectivités pour étudier les possibilités d'optimiser les transports collectifs.

 Favoriser l'intermodalité en utilisant les parkings relais P+R.

 Mettre en place des incitations financières à travers le forfait mobilité durable.

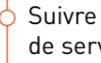
Améliorer l'information des salariés et nouveaux embauchés sur les transports en commun.

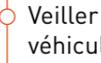
 Développer le télétravail au domicile ou dans des sites décentralisés.

Déplacements professionnels

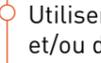
 Prendre en compte les impacts liés aux transports dans l'organisation de manifestations internes (réunions, conventions, formations...) ou externes (conférences de presse, lancements de produits...).

 Sélectionner des véhicules moins polluants lors du renouvellement des véhicules de service ou de fonction.

 Suivre la consommation des véhicules de service.

 Veiller à l'entretien régulier des véhicules.

 Aménager l'organisation du travail pour grouper les réunions et favoriser le télétravail.

 Utiliser les outils d'audioconférence et/ou de visioconférence.

 Envisager une offre de restauration sur site, pour éviter les déplacements à l'heure du déjeuner ou une organisation permettant d'éviter des kilomètres de voiture.



COMMENT M'ASSURER DU SUIVI DU PLAN D'ACTIONS ?

Chaque action dispose d'un responsable, un rétroplanning et un indicateur de suivi et de performance. Le référent mobilité coordonne l'ensemble des actions.

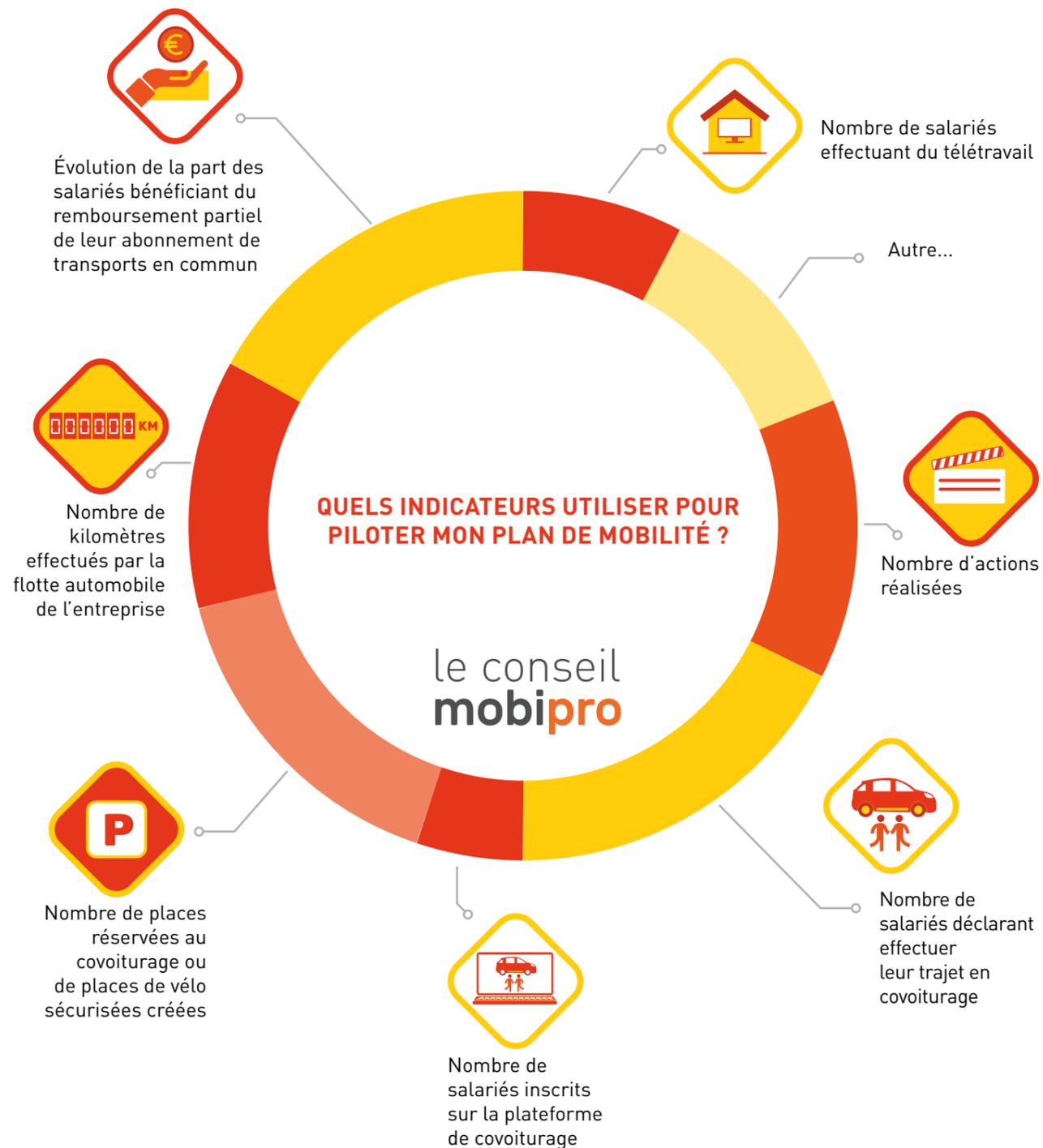
COMMENT ET AUPRÈS DE QUI DOIS-JE COMMUNIQUER ?

- Aux salariés et aux services de direction, pour informer, sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs intéressés.
- À la Métropole Aix-Marseille-Provence, via le site : www.mobipro.ampmetropole.fr en créant mon espace personnel d'entreprise, pour transmettre mon plan et gérer ses évolutions et sa mise à jour annuelle.

Le plan de mobilité doit impérativement être transmis à la Métropole Aix-Marseille-Provence, autorité organisatrice de la mobilité.

ÉTAPE 4 COMMENT PILOTER MON PLAN DE MOBILITÉ ?

Le référent mobilité a pour responsabilité, avec l'aide de la direction, de suivre et piloter le plan d'actions, de s'assurer que celles-ci soient bien mises en place, et qu'elles produisent bien les résultats attendus. Le conseil mobipro peut me conseiller et m'assister dans cette phase de pilotage et de suivi.



ÉTAPE 5 COMMENT ANIMER ET FAIRE VIVRE MON PLAN DE MOBILITÉ ?

La démarche ne s'arrête pas au diagnostic et au plan d'actions : elle doit vivre de manière régulière pour favoriser les changements de mode de transports. Des actions régulières, portant sur plusieurs années doivent être déployées, pour que les changements de comportements de mobilité s'installent dans la durée. C'est le volet « communication et conduite du changement » du plan d'actions, regroupant des actions de sensibilisation, d'information, d'incitation...

QUELS TYPES D'ANIMATIONS METTRE EN PLACE ?



Un challenge mobilité

Sur une période donnée, proposer aux salariés de ne plus utiliser leur véhicule en mode « solo », avec une incitation ou un objectif à atteindre

Des animations

Mettre en place un stand d'information sur la mobilité, une animation au restaurant d'entreprise, une semaine de la mobilité, de l'affichage

Une formation

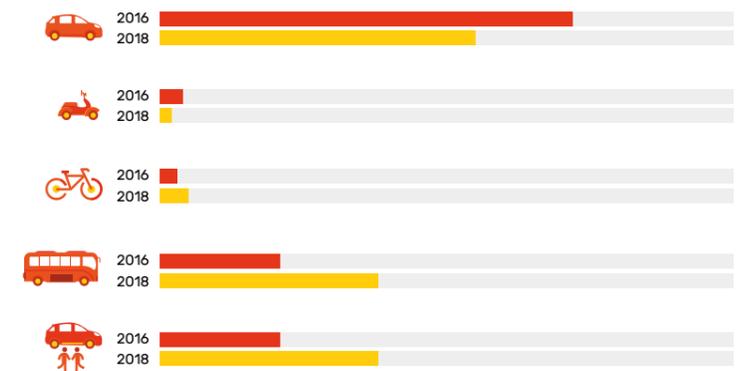
Organiser une formation à l'écoconduite

ACTUALISATION DU PLAN DE MOBILITÉ

Assurer le suivi permet de vérifier la bonne réalisation des objectifs fixés, de mettre en place d'éventuelles mesures correctives et de nouvelles idées.

Cette étape passe par l'actualisation de son plan de mobilité. Il conviendra donc de :

- Évaluer les facteurs clés de succès et les freins
- Estimer les actions à réajuster et à pérenniser



Des doutes ? Des questions ? **Besoin d'aide ?**

Contactez le service mobipro
de la Métropole Aix-Marseille-Provence

le conseil
mobipro

 www.mobipro.ampmetropole.fr

 04 84 89 09 89

La Métropole
Mobilité
une marque de

